

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-03 Reçu en préfecture le 07/04/2023 COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 038-243801255-20230406-D23\_038-DE

Acte mis en ligne le : 13/04/2023

Nombre de Membres En exercice: 36 Présents: 25 Votants: 32

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de Patrick CASTAING, Vice-Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents: Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille); Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz); Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay); Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux); Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin); Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents: Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, René PORRETTA, Patrick ROSET, Joël TERRY.

Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET Procurations:

> Michel CARLES à Régis ROUSSEL Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI

Robert PARISET à Christine FASSINOT Patrick ROSET à Christine NOWAK Joël TERRY à Brigitte GROIX

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)- AIDE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX -**EVOLUTION DES CRITERES D'ATTRIBUTION** 

Classification contrôle de légalité : 8.5

Le PLH 2020-2026 a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs axes et actions dont certaines permettent d'octroyer des aides financières.

Les critères d'attribution pour l'aide à la construction des logements sociaux par les bailleurs ont été validés par la délibération n°22-054 du 23 juin 2022.

Cette aide à destination des bailleurs porteurs de projets immobiliers est priorisée sur la construction de logements locatifs de catégories PLAI et PLUS.

Vu l'importante pression foncière existante sur notre territoire pour faire aboutir ce type de projets, la Commission Habitat et Logement suggère une évolution des critères d'attribution en rendant éligibles les projets destinés à l'accession sociale à la propriété. Cette évolution permettra notamment d'être en cohérence avec les critères d'attribution des aides au foncier pour les communes produisant du logement social.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de l'action 5 du PLH : Anticiper et accompagner la production de 108 logements publics sur la durée du PLH.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°2020-019 approuvant le Programme Local de l'Habitat;
- VU la délibération n°22-054 approuvant les critères d'attribution pour l'aide à la construction de logements sociaux;
- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Habitat et Logement du 27 février 2023 ;
- D'APPROUVER l'évolution des critères d'attribution pour l'aide à la construction de logement social en rendant éligibles les projets destinés à l'accession sociale à la propriété.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Mukayunt	tonita	